

La Loi de programmation pluriannuelle de la Recherche

Présentation en 1800 secondes (30 min) pour une AG de labo ou de département ou d'UFR, avec essentiellement des personnels de l'ESR connaissant les acronymes etc.

Plus d'infos sur MobilisationEmploiESR@framalistes.org et universiteouverte.org

De quoi parle-t-on?

- 01/02/2019 : E. Philippe annonce la mise en place de groupes de travail afin qu'une LPPR soit adoptée début 2020, pour " redonner à la recherche de la visibilité, de la liberté et des moyens".

Entrée en vigueur prévue : début 2021

- consultation de la conférence des présidents d'université, surtout, mais aussi des syndicats, des sociétés savantes, des conseils du cnrs, etc.

- 23/09/2019 : remise des rapports des groupes de travail à F. Vidal rédigés par des directeurs/trices d'établissements (universités, CNRS, INRA), des député.e.s LREM, une cadre de Thomson et L'Oréal.

- 26/11/2019 (matin) le PDG du CNRS, A. Petit, demande une loi **"inégalitaire" et "darwinienne"**

- 26/11/2019 (soir) E. Macron annonce la LPPR aux 80 ans du CNRS

Une loi ? En tout cas une attaque décisive

Il est probable qu'il n'y aura en réalité pas de loi LPPR, mais plutôt une multitude de textes (amendements à d'autres lois, décrets) dont la plupart sont déjà passés (par exemple décret du 1^{er} janvier permettant la rupture de contrat d'un fonctionnaire à l'initiative de l'administration : le licenciement !). Par contre il y a clairement la volonté de faire franchir un pas décisif à la marchandisation de l'ESR. Le symbole c'est le fait que le principal conseiller ER de Macron, Thierry Coulhon, quitte l'Élysée début 2020 pour prendre la direction de l'agence d'évaluation HCERES : loi ou pas, le projet c'est de distribuer les financements selon l'évaluation des facs et des labos comme en Angleterre par exemple.

Comme pour les lois Blanquer (où l'essentiel est passé en décret plutôt que dans la loi) ou sur les retraites, on a pas d'autre choix que de s'opposer sur la base des rapports à un projet néolibéral brutal.

3 rapports issus de « Groupe de travail » (mais qui en fait n'ont rien retenu des propositions des sociétés savantes, des conseils élus ou des syndicats :

GT1 - Financement de la recherche

C'est le rapport avec les constats, plutôt honnêtes, que la recherche en France est en mauvais état. Attention : il s'agit de justifier la réforme et non d'arranger les choses pour tout le monde ; ça prépare l'idée du donnant-donnant : qlq moyens en échange de réformes structurelles (comme le FMI ou la banque mondiale !)

Constats

- Niveau de financement public et privé de la recherche insuffisant
- Menace d'un décrochage scientifique (vs Chine), nécessité d'investissement
- Des moyens trop dispersés, des financements récurrents affaiblis par les financements par projet

Propositions :

- Accroître la politique de pilotage stratégique national par le premier ministre plutôt que le ministère de l'ESR, dans la logique de France Stratégie et du PIA. Chaque grand défi stratégique est confié à un unique institut de recherche. Complété par un financement régional. Tout ça va contre un financement de la recherche comme service public pérenne et réparti sur le territoire.
- Permettre aux régions mais aussi directement aux laboratoires de s'endetter
- Poursuivre la concentration des moyens en augmentant le poids
 - de l'évaluation des chercheurs et labos, qui décideraient des financements de base
 - des appels à projet, pour des financements plus importants qu'aujourd'hui

GT2 : Attractivité des emplois et des carrières scientifiques

C'est le pire, qui propose de s'attaquer très brutalement au statut et de massifier la précarité.

Constats

- Les salaires dans l'ESR sont plus bas que dans le reste de la fonction publique et plus bas en France que dans les autres pays développés
- L'entrée dans la carrière est difficile, manque de postes

Propositions :

- Développer des primes à la performance
- Développer les CDI de projet (durée indéterminée parce que ça peut s'arrêter n'importe quand, pas parce que ça dure jusqu'à la fin de la carrière !) pour caler l'emploi sur le financement par projet et économiser les primes de précarité
- Fusion mcf-profs, mais au détriment du corps des mcf : très très peu postes de jeunes enseignants-chercheurs (150 chaires d'excellence par an toutes disciplines confondues) qui donneraient le droit à une tenure-track (c'est-à-dire 5 ou 6 ans pour faire, encore une fois, ses preuves, obtenir un ERC ou un gros ANR, après quoi on passe prof titulaire ou on est rétrogradé à enseignant).
- Dispense de qualification par le CNU pour les IDEX (et donc accroissement de la polarisation du système universitaire)
- Modulation de service sans accord de l'enseignant : c'est-à-dire heures complémentaires non rémunérées. Il est question de faire sauter la référence à 192h td, et de compter en ECTS (ce qui renforcera les inégalités entre enseignants).
- Augmenter la charge d'enseignement des enseignants-chercheurs seniors, a priori périmés en recherche.

Bonus : l'administration peut désormais **licencier** les fonctionnaires, depuis le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique. La rupture conventionnelle peut être à l'initiative de l'administration. On vous vire quoi.

GT3: Recherche partenariale et innovation

Constat

- En 2018, la France compte seulement 3 entreprises parmi les 100 premières entreprises du monde contre 10 en 2006
- La France est absente du top 5 des start-ups deep tech par secteur.

- La France représente 0,4 % seulement des licornes (start up de plus d'1 milliard de dollars) en 2018. La France ne compte à l'heure actuelle que 6 licornes.

Propositions :

- Encourager la mobilité public-privé des titulaires
- Transformer le doctorat en diplôme d'insertion professionnelle

Quels effets ?

- Précaires :
 - Plus de précarité des chercheurs avec des contrats liés à un projet et non à une école doctorale
 - Plus de précarité des enseignants avec des contrats annuels sans cadrage national du nombre d'heures ni des salaires (contrats dits LRU)
 - Plus de pression pour la thèse en 3 ans, sur un sujet défini par un appel à projet
 - pratiquement plus de perspective de titularisation
 - plus de subordination aux chefs de projet, plus de risques de harcèlement et violences sexuelles.
- titulaires :
 - perte d'autonomie et de la protection du statut
 - avec la gestion par l'évaluation et paiement par prime
 - perte de revenu de celles et ceux qui font des heures complémentaires
 - le burn-out et la souffrance au travail à devoir jouer les managers pour justifier ce statut désormais exceptionnel.
- BIATSS-ITA
 - Déjà fortement touchés par la précarité, les personnels ingénieurs, techniciens ou administratifs seraient les premiers visés par les CDI de chantier
 - Inégalités accrues entre les managers aux pouvoirs et rémunérations qui explosent, et les précaires, avec disparition progressive des positions intermédiaires.
 - Désorganisation des équipes par les départs permanents (fin de contrat, démission, burn-out)
 - Externalisation au privé, parfois à des filiales de l'université en joint-venture avec des capitaux privés.
 - La course des comptes demande que la LPPR augmente le temps de travail des Biatss de 9% en moyenne et qu'on contrôle plus leurs jours de congés.
- Etudiant·es
 - En plus des effets sur les précaires, les effets de la polarisation du supérieur : la majorité des universités, surtout au niveau licence, là où se trouvent les étudiant·es issu·es des classes populaires, n'aura que des moyens de misère pour l'enseignement et pas de moyens du tout pour la recherche (facs poubelles)
 - La hausse des frais d'inscription en commençant dans les établissements qui concentrent déjà les financements de recherche dits « d'excellence » (facs d'élite)

Conclusion

- de nombreux **paradoxes**, avec des constats qui sont conformes à ceux de la communauté universitaire (9000 contributions récoltées par les sociétés savantes courant 2019), mais des propositions qui renforcent ces constats plus qu'elles ne sont susceptibles de les rectifier.

- valeur cardinale des rapports : la **concurrence**

- les 3 rapports penchent pour une **concentration des moyens**, exclusivement distribués sur appels à projet ou évaluation, à des chercheurs en majorité précaires, avec **dissociation** des missions de recherche et d'enseignement.

On s'achemine bien vers la loi "inégalitaire" et "darwinienne" qu'Antoine Petit, PDG du CNRS, appelle de ses vœux (L'usine nouvelle, 27/11/2019).